



VIGILANCE SUR LES CONTRATS PHOTOVOLTAÏQUES



URBADS



AVANT DE SIGNER UN CONTRAT PHOTOVOLTAÏQUE, VÉRIFIEZ BIEN VOS ENGAGEMENTS ADMINISTRATIFS.

Certaines entreprises déposent les autorisations en votre nom et limitent vos possibilités d'annulations.



LA MARCHE À SUIVRE LES BONS RÉFLEXES



LISEZ ATTENTIVEMENT LE CONTRAT

Vérifiez les clauses, notamment le mandat donné à l'entreprise et vos possibilités de rétractation.



VÉRIFIEZ QUI DÉPOSE LE DOSSIER

Assurez-vous que ce soit vous qui déposez le dossier en mairie, ou que vous puissiez à tout moment stopper la démarche.



CONSERVEZ LA POSSIBILITÉ D'ANNULER

Votre contrat doit vous permettre d'annuler le projet et le dépôt du dossier si vous changez d'avis.



DEMANDEZ UNE COPIE COMPLÈTE DU DOSSIER

Vous devez savoir précisément ce qui est déposé en votre nom.



VÉRIFIEZ LA PRISE EN CHARGE DE LA DAACT

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux doit être prise en charge et déposée.



POSEZ TOUTES VOS QUESTIONS

Clarifiez les délais, les engagements, les coûts et les responsabilités de chacun.



À NE PAS FAIRE LES PIÈGES À ÉVITER



NE SIGNEZ PAS DANS L'URGENCE

Les entreprises peuvent vous pousser à signer rapidement. Prenez le temps de réfléchir et de vous faire conseiller.



NE LAISSEZ PAS L'ENTREPRISE DÉPOSER LE DOSSIER À VOTRE PLACE

Une fois le dossier déposé en mairie, il devient difficile, voire impossible de revenir en arrière.



NE SIGNEZ PAS UN CONTRAT QUI LIMITE VOS CHOIX

Évitez les clauses qui vous empêchent d'annuler, de modifier ou de renoncer au projet.



NE RESTEZ PAS SANS ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF CLAIR

Assurez-vous que l'entreprise prend bien en charge toutes les démarches jusqu'à la conformité (y compris la DAACT).



NE NÉGLIGEZ PAS LA DAACT

Sans DAACT, vos travaux peuvent être considérés comme non conformes, avec des risques à la revente ou en cas de contrôle.



N'ENGAGEZ PAS LES TRAVAUX DE POSE SANS PREUVE D'AUTORISATION

Vérifiez que la demande d'autorisation a bien été autorisée avant de les laisser commencer les travaux



POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

Une démarche préalable déposée en votre nom peut continuer à produire ses effets même si vous changez d'avis.

Il est essentiel de comprendre vos engagements avant toute signature.